

PRESENTATION DE LA CELLULE INFORMATIQUE

La Cellule informatique a été créée par le décret n°2004-1404 du 04 novembre 2004 portant organisation du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale.

A ce titre elle est chargée :

- d'élaborer et d'assurer le suivi du schéma directeur d'informatisation du département;
- d'assister les directions, les services et les établissements publics de santé dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- d'harmoniser et de rentabiliser les ressources informatiques du ministère;
- d'assurer le bon fonctionnement des réseaux informatiques et téléphoniques du ministère ;
- de concevoir et de développer des applications informatiques pour améliorer le travail du personnel;
- d'assurer la maintenance du parc informatique;
- de former et d'assister le personnel dans l'utilisation de l'informatique ;
- d'assurer le suivi pour le compte du Ministère du projet d'intranet gouvernemental.

La Cellule Informatique du Ministère de la Santé et de la Prévention est subdivisée en six (06) bureaux placés sous l'autorité du chef de la Cellule Informatique :

- 1) Bureau de la maintenance informatique et de l'audiovisuel
- 2) Bureau des projets informatiques et de la veille technologique
- 3) Bureau Réseaux et systèmes informatiques
- 4) Bureau Réseaux téléphoniques
- 5) Bureau de gestion du site Web
- 6) Bureau de gestion

Chaque bureau, sous la conduite d'un responsable de bureau, définit les politiques et programmes qui seront validées par le chef de service.

Les missions des bureaux sont les suivantes :

1) Bureau de la maintenance informatique et de l'audiovisuel

Le bureau assure :

- la maintenance du parc informatique
- la gestion de l'audio visuel

2) Bureau des projets informatiques et de la veille technologique

Le bureau est chargé :

- d'élaborer et d'assurer le suivi du schéma directeur d'informatisation du département;
- d'assurer le suivi, pour le compte du Ministère, du projet d'intranet gouvernemental ;
- de coordonner et d'harmoniser les projets de télémédecine ;
- d'assurer l'intégration des différents systèmes d'information sanitaires.
- d'assister et de former les directions, les services et les établissements publics de santé dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- de faire de la veille technologique : s'informer sur les nouveaux logiciels, matériels et applications informatiques et les proposer au ministère

3) Bureau Réseaux et systèmes informatiques

Cette unité a pour mission :

- de définir les programmes et politiques pour une bonne administration du réseau et des systèmes informatiques.
- de concevoir et de mettre en place un intranet au sein du Ministère
- d'assurer l'administration du système d'information (compte, logiciel, application etc.)
- d'assurer la mise en place des serveurs et du parc informatique du ministère
- d'assurer la connexion internet et intranet du ministère
- d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures réseau
- de travailler avec les autres structures du gouvernement pour les besoins de l'extension du réseau gouvernemental
- de travailler en étroite collaboration avec l'ADIE pour la réalisation de l'intranet et des chantiers du gouvernement

4) Bureau réseaux téléphoniques

Il est chargé de :

- définir la politique d'extension du réseau téléphonique du ministère,
- assurer, en collaboration avec la Sonatel, la maintenance des équipements téléphoniques, des postes téléphoniques et des faxes en cours d'utilisation
- assurer une bonne communication des différents agents du ministère de manière sécurisée,
- faire les transferts de crédits à la fin de mois pour tous les ayants droits en collaboration avec le chef de service ou avec la personne déléguée par ce dernier.

5) Bureau de gestion du site Web

Le bureau a pour mission :

- d'assurer le bon fonctionnement du site web ;
- d'alimenter et de mettre à jour le site web ;
- de mettre en ligne les événements majeurs qui marquent la vie du département ;
- de concevoir et de réaliser les sites d'informations du ministère.

6) Bureau de gestion composé d'un gestionnaire et d'un comptable matière

Il a pour mission :

- de préparer le budget de la Cellule Informatique ;
- de gérer les caisses d'avances et autres deniers budgétaires ou extrabudgétaires alloués à la Cellule Informatique ;
- de gérer les approvisionnements en fournitures et équipements informatiques des directions et services ;
- de tenir la comptabilité matière et gérer la logistique ;
- de préparer les contrats de la Cellule Informatique avec les fournisseurs et prestataires de service

Organigramme

